



COLLEGE SAINT-PIERRE

Rue J-B Verbeyst, 25

1090 Jette

Tél : 02/421.43.30

Modalités pour les inscriptions en 1^{ère} secondaire pour la rentrée 2022-2023

Les inscriptions en 1^{ère} secondaire sont régies par le décret « inscription ». Pour connaître tous les détails, vous pouvez consulter le site www.inscription.cfwb.be ou le PowerPoint du SEGEC.

Les parents sont censés avoir pris connaissance des projets et règlements du Collège puisque la demande d'inscription implique l'adhésion des élèves et de leurs parents à ceux-ci.

Si vous souhaitez découvrir le Collège, vous pouvez vous rendre sur notre site www.cspj.be. Vous y trouverez, à partir du jeudi 20 janvier prochain, une capsule vidéo présentant notre école ainsi que les projets et règlements de l'établissement.

En effet, à la suite des circonstances actuelles, aucune soirée d'information ne sera organisée.

Entre le 14 février et le 11 mars inclus : période d'inscriptions.

(Attention, il n'y a pas d'inscriptions pendant le congé du Carnaval qui se déroule du 28 février 2022 au 4 mars 2022 inclus)

A partir du 14 février et jusqu'au 11 mars inclus, les parents déposent leur demande d'inscription dans l'école de leur premier choix en respectant l'horaire ci-dessous. Durant cette période, l'ordre chronologique n'a pas d'influence sur le classement.

Attention, les inscriptions des frères et sœurs se feront

exclusivement sur rendez-vous ! Les parents des élèves concernés seront contactés personnellement pour convenir d'un rdv.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	9h à 10h20		9h à 10h20	
13h à 15h30				14h à 15h45

Les documents à apporter par les parents ou une tierce personne majeure à qui les parents auront donné procuration en vue d'introduire la demande d'inscription sont :

° **le formulaire unique d'inscription (FUI)** dûment complété.

Informations utiles pour compléter le FUI :

Etablissement : Collège Saint Pierre

Numéro Fase de l'établissement : 319

Numéro Fase de l'implantation : 619

Adresse : Rue Jean-Baptiste Verbeyst 25, 1090 JETTE

- ° **le volet confidentiel** (sauf s'il a été complété par voie électronique*) complété, signé et mis sous enveloppe avec le nom et le prénom de l'enfant ainsi que le numéro du FUI.
*** Au vu de la situation sanitaire et afin de réduire au strict minimum les manipulations en présentiel, nous encourageons fortement chaque parent à compléter ce volet confidentiel par voie électronique grâce à l'application « CIRI Parents ».**
- ° si une adresse a été modifiée ou ajoutée sur le FUI, un document qui en atteste doit également être remis.
 - **pour une modification du domicile actuel de l'élève**, il s'agit d'une composition de ménage ou d'un historique des résidences ou de l'impression des données disponibles sur la carte d'identité électronique ET le même document pour le parent avec lequel il est domicilié.
 - **pour l'invocation du domicile du 2^{ème} parent**, il s'agit d'une composition de ménage ou d'un historique des résidences ou de l'impression des données disponibles sur la carte d'identité électronique ET le même document pour le parent avec lequel il est domicilié.
 - **pour l'invocation du domicile de l'élève au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée**, il s'agit d'un historique des résidences.

Pour que les inscriptions se déroulent dans des conditions qui garantissent la sécurité de tous, il est évident que les mesures de sécurité sanitaire DOIVENT être respectées. Nous vous demandons donc de porter obligatoirement un masque, de respecter au maximum la distanciation sociale et de vous désinfecter les mains à l'aide d'un gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie du bâtiment.

Si, à votre arrivée, vous constatez une file d'attente déjà importante, merci de revenir plus tard ou un autre jour. En effet, la période des inscriptions se déroule sur 3 semaines et nous vous rappelons que durant cette période, l'ordre chronologique n'a pas d'influence sur le classement !!!

Du 12 mars (fin de la période d'inscription) au 24 avril inclus, les inscriptions sont suspendues dans tous les établissements scolaires.

Pendant ce temps, il est procédé au classement des écoles, à la réception et à l'encodage des volets confidentiels et à un premier classement en CIRI (commission inter-réseaux des inscriptions).